

A.S.A. DE L' AISNE SUPERIEURE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENRALE DELIBERATIONS N° 2-2018

Date de convocation : 23 février 2018 **Date de réunion :** 13 mars 2018

Nombre de voix en exercice : 1 307

Nombre de voix présentes et représentées : 339

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le mardi 13 mars à 09h30 se sont réunis en comité syndical les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de l'Aisne Supérieure légalement convoqués à la Salle de Mouron.

Sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUS

Etaient présents en tant que syndic :

Monsieur Germain BOSSUS
Monsieur Pascal BOXEBELD
Monsieur Pascal CAMUS
Monsieur Luc DUTHOIT
Monsieur René FRANCAERT
Monsieur Jean GODART
Monsieur Éric HAULIN
Monsieur Thierry JANICOT
Monsieur Luc MARCHAND
Monsieur Jean-François THIRIET
Monsieur François TORTUYAUX

Etaient Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Benoit BOUDSOCQ, Fédération Départementale des Pêcheurs

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique à la Chambre d'Agriculture - UDASA

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2016-2017
- Renouvellement des syndicats du groupe 2
- travaux à venir
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, il remercie la commune de Mouron pour la mise à disposition de la salle ainsi les maires présents et la fédération Départementale des Pêcheurs représentée par M. Benoit BOUDSOCQ. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Il propose ensuite de suivre l'ordre du jour.

Rapport d'activités 2016-2017

2016 : Poursuite et fin du programme pluriannuel de travaux

- L'Aisne : Condé les Autry à Autry : 2 600 ml
 - Coupe sélective des sujets arborescents
 - Désencombrement du lit
- Restauration d'une Noue (*Lançon*)
- Montant des travaux:
 - 7 000 € HT - GDP
 - 800 € HT - UDASA (*Moe*)

Participation financière :

- Agence de l'Eau Seine Normandie :	80%
- Fédération de pêche 08 :	15%
- ASA:	05%

2017 : Prospections sur l'ensemble du linéaire pour proposition d'un nouveau programme de travaux :

Compte administratif 2017 :

Le compte administratif est présenté à l'assemblée, lui indiquant qu'il a été approuvé précédemment par le comité syndical.

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 5 025.73 € section d'investissement de 0€. L'excédent global de clôture s'élève à 15 173.71 €.

Budget primitif 2018 :

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Grandpré pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales pour l'exercice 2018, à savoir :

- Classe 1 et 2 : 3,00 €

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 26 128.71 € et en section d'investissement à 0 €.

Renouvellement des syndics :

Les syndics du groupe 2 sont à renouveler. Il s'agit de :

René FRAN CART
Jean LEMONIES DE SAGAZAN (DCD)
Odile LEMONIES DE SAGAZAN (DCD)
François TORTUYAUX
Luc DUTHOIT
Laurent POLICE
Thierry JANICOT
Marcel THIERY

Monsieur et Madame DE SAGAZAN étant tous deux décédés, le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats dans la salle pour intégrer ce groupe de syndics.

Monsieur Fabrice CAMUS et Monsieur Stéphane GIRONDELOT proposent leur candidature.

Les candidatures sont soumises au vote de l'assemblée :

Résultat des votes : Pour à l'unanimité.

Le groupe est donc renouvelé pour 4 ans.

Point sur les travaux :

Il est rappelé que l'ASA vient de finir son programme pluriannuel de travaux en 2016 et que l'année 2017 fut une année sans intervention car il n'était pas spécifiquement nécessaire d'intervenir.

Cependant, il a été décidé de lancer un nouveau programme de travaux avec pour première tranche des travaux à réaliser dès 2018, à savoir :

- Entretien de la ripisylve de l'Aisne du déversoir d'Autry à la limite Lançon Senuc
 - Linéaire: 5 850 m
 - Coupe sélective des sujets arborescents
 - Désencombrement du lit

- Estimatif des travaux
 - Entretien de la ripisylve 13 500 € HT
 - Suivi de travaux UDASA : 1 500 € HT

- Plan de financement
 - Agence de l'Eau Seine Normandie : 40%
 - Fédération de Pêche des Ardennes : 15%
 - ASA: 45%

M. JANICOT indique qu'un atterrissement présent sur l'Aisne en amont du pont d'Avrogne à tendance à « s'engraisser » entraînant une érosion sur la berge opposée. Il souhaiterait savoir s'il pourrait y avoir une intervention sur cet atterrissement.

M. GIRONDELOT indique également qu'un atterrissement en cours de formation en aval du pont d'Avrogne, au niveau de la connexion de l'annexe récemment restaurée par l'ASA, entraîne également une érosion importante avec basculement d'arbres et accentuation de l'effet érosif de la rivière.

Une visite sur place sera à programmer avec les représentants locaux afin de voir s'il sera possible d'intégrer ces travaux sur la tranche 2018.

Questions diverses :

Le conseiller indique que suite à la loi MAPTAM (modernisation des métropoles) une nouvelle compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est attribuée aux communes et transférée automatiquement aux communautés de communes. Cette obligation a pris effet au 1^{er} janvier 2018. il fait un rappel sur le contenu de cette compétence.

Il indique également que l'ensemble des Communautés de Communes ardennaises (EPCI-FP) ont menées en 2017 une étude de gouvernance afin de définir comment appréhender cette nouvelle compétence et s'organiser au mieux sur les territoires.

Il semblerait que certains EPCI-FP soient déjà structurés en interne et puisse répondre à cette compétence (ex : Portes du Luxembourg). D'autres souhaiteraient plutôt déléguer cette compétence à Etablissement Public Territorial de Bassin (ex Com Agglo avec EPAMA). Enfin, plusieurs seraient amenés à conventionner avec l'UDASA pour la partie GEMA sur leur territoire.

Le fonctionnement des ASA n'est pas remis en cause. Certains craignent être appelés à cotisés pour l'ASA et pour la communauté de Communes pour mettre en place des actions sur les cours d'eau. Le conseiller leur indique que sur les territoires où il n'y a pas d'enjeux « milieux » ou « inondation » l'EPCI n'engagera pas de frais ou d'appel de cotisations s'il n'est pas nécessaire d'intervenir.

M. JANICOT indique que la logique d'intérêt public semble défendable et qu'au besoin un appel de cotisations sur l'ensemble du territoire de l'EPCI soit fait paraît normal.

Il est demandé quel est le devenir des aides financières aux structures. le conseiller indique que les Agences de l'Eau s'engagent dans des programmes de financement pour plusieurs années (5 ans) et que la dernière tranche d'aides pour le programme actuel se termine en 2018. Un nouveau programme est actuellement à l'étude dans lequel les assiettes et pourcentages d'accompagnement e fonction de la thématique pourront être revus (à la hausse comme à la baisse).

Le président indique à l'assemblée que l'accompagnement financier de l'UDASA est amputé d'une partie des crédits alloués habituellement par le Conseil Départemental et conclut en indiquant que ces aides seront certainement caduques pour 2018. C'est pourquoi un nouveau partenariat avec les collectivités « héritant » de cette nouvelle compétence est nécessaire pour la structure.

Le conseiller indique que la volonté de l'UDASA est de pouvoir continuer à apporter un service de proximité et sur les secteurs ou une nécessité d'intervenir est observée. Si des territoires ne présentent pas de besoins spécifiques, autant les préservés tel quel.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 12h30 et propose de poursuivre le débat autour du verre de l'amitié.

Le Président,

Pascal CAMUS